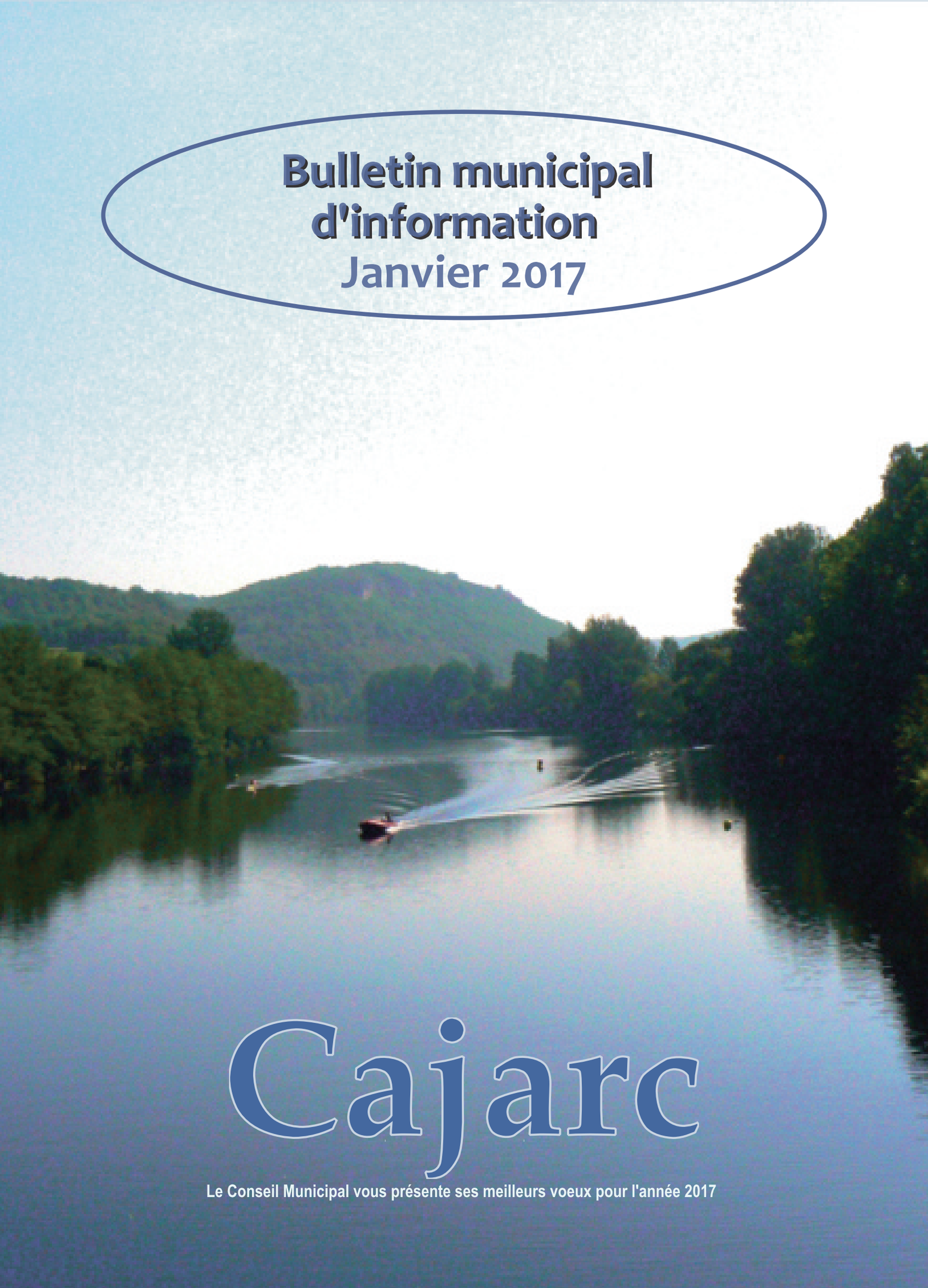
Bulletin municipal d'information

Janvier 2017



Cajarc

Le Conseil Municipal vous présente ses meilleurs voeux pour l'année 2017



Le mot du Maire

Chers administrés,

L'entrée dans une nouvelle année est toujours un moment particulier où s'expriment des projets et des vœux. C'est aussi le moment de faire un bilan d'étape.

Pour résumer en quelques mots l'action municipale, je dirais qu'avec mes adjoints et tous les conseillers municipaux nous gardons l'ambition de nous investir pleinement afin que Cajarc continue à jouer un rôle important au sein du nouveau Grand Figeac.

En effet, à compter du 1er janvier 2017, suite à l'intégration de la Communauté de communes du Haut Ségala, le Grand Figeac comptera 45 105 habitants pour 92 communes. Plus que jamais nous devrons être présents au sein de cette institution afin que notre commune conserve ses atouts, son dynamisme et son attractivité sur ce vaste territoire communautaire.

Aujourd'hui, gérer une commune est devenu un vrai travail d'équilibriste, avec des normes et des contraintes toujours plus pesantes. C'est un chemin certes passionnant mais long et difficile, car nous continuons à évoluer dans un contexte général de grave crise économique et une raréfaction des aides publiques.

Néanmoins, nos ambitions et notre enthousiasme demeureront intactes en 2017 et le resteront tout au long du mandat que vous nous avez fait l'honneur de nous confier.

Notre engagement repose sur des valeurs et des convictions qui se traduisent au quotidien par une méthode toujours plus rigoureuse de nos actions et de nos décisions.

C'est un vrai travail d'équipe que nous menons tous ensemble, élus et employés communaux, tous formidablement impliqués dans la vie du village et conscients des efforts nécessaires à faire pour maîtriser nos dépenses de fonctionnement tout en se projetant vers l'avenir. Je voudrais ici les remercier chaleureusement pour leurs efforts, leur disponibilité et leur engagement exemplaire au service de la population.
Je profite de ce moment pour souhaiter la bienvenue à Luc Bardon-Billet, qui remplace, au sein du Conseil Municipal, Evelyne Lemoine, démissionnaire.

Malgré ce contexte préoccupant, l'année nouvelle verra le démarrage de plusieurs projets d'importance qui seront portés par la communauté de communes. La construction d'une nouvelle école de musique (dans l'ancien bâtiment des tabacs) et la réalisation d'une micro crèche (dans le jardin de l'école maternelle).
Mise en fonctionnement de ces deux structures en 2018/2019).

D'autres projets communaux sont en réflexion et feront l'objet d'une communication approfondie lorsque nous serons sûrs de pouvoir les réaliser.

Nous le savons tous, la situation économique globale est difficile mais raison de plus pour ne pas baisser les bras, raison de plus pour aller de l'avant, travailler sans relâche pour préparer l'avenir de la commune et du canton.

Nous avons la chance de nous appuyer sur un tissu associatif exceptionnel lié à un dynamisme commercial unique pour une commune de 1200 habitants. Je remercie très sincèrement les bénévoles de nos très nombreuses associations, les commerçants, les artisans, les agriculteurs et les professions libérales qui chaque jour œuvrent pour faire vivre intensément notre village.

A ces remerciements sincères je n'oublie pas de citer une nouvelle fois le personnel communal, la directrice et les agents de l'Ehpad, nos exemplaires sapeurs-pompiers ainsi que nos gendarmes tous très impliqués dans la vie de notre cité, chacun à son niveau de responsabilité.

Je voudrais profiter de ces quelques lignes pour souhaiter chaleureusement la bienvenue et remercier les commerçants et les familles qui ont fait le choix de s'installer en 2016 dans notre village, bien conscients de la qualité de vie qui existe ici.

A toutes et à tous, permettez moi, avec la foi en notre village qui m'anime plus que jamais, de vous souhaiter au nom de mes collègues du conseil municipal, une bonne et heureuse année 2017. Que celle-ci vous apporte, ainsi qu'à tous les êtres qui vous sont chers, paix, bonheur, sérénité et santé.

Bien cordialement,
Jacques Borzo

Vous n'avez pas la priorité



On ne peut plus ignorer l'installation des écluses (c'est bien le terme consacré) aux entrées du village route de Figeac et route de Cahors. Les réactions n'ont pas manqué, avec plus ou moins d'humour. **Ces écluses qui sont destinées à ralentir les véhicules entrant dans Cajarc donnent par conséquent la priorité au sens sortant. C'est la signification des panneaux installés côté « entrée de ville » dont le respect doit éviter les croisements à l'intérieur des écluses qui ne sont pas dimensionnées pour le permettre.**
Après quelques ajustements, le « dessin » de ces écluses semble être définitivement figé.
A l'issue d'une période d'adaptation, les « îlots » peints seront réalisés en « dur » et ne permettront plus les écarts et chevauchements encore possibles sur les îlots peints.

URBANISME - TRAVAUX- VOIRIE

Des travaux importants sur le réseau d'adduction d'eau potable.

Les travaux engagés sur le réseau d'adduction d'eau au faubourg et Andressac fin 2015 et le renouvellement du refoulement de la Combelle et du secteur de la Plogne en 2016, font partie des gros chantiers lancés par la commune.
Ce sont, ainsi, près de 737 000 € (budget annexe "eau" indépendant du budget principal) qui ont été engagés par la commune pour l'amélioration de notre réseau d'adduction d'eau potable.

Renouvellement réseaux secteurs Faubourg et Andressac

- Secteur du Faubourg



© Crédit photos SYDED du Lot

Ce secteur situé au bord du Lot nécessitait le renouvellement d'environ 750ml de réseau dans de petites ruelles exiguës et la reprise d'une trentaine de branchements. Ces travaux ont été l'occasion de requalifier les rues du faubourg.
La commune a, aussi, choisi de profiter de ces travaux sur le réseau d'eau potable pour réaliser une extension de 70 m/l du réseau d'assainissement sur l'allée Rive d'Olt en prolongement de la place du Faubourg.

- Secteur Andressac :

Renouvellement d'une conduite en Acier Ø 80 mm depuis la RD N°19 au départ de la zone artisanale d'« Andressac » jusqu'à "Andressac Sud" sur environ 600 mètres linéaires et d'une antenne au coeur de la zone sur environ 200 mètres linéaires.

Montant TTC : 246 864,06 €TTC

Renouvellement refoulement de "la Combelle"- "Lescabasse"et secteur de "la Plogne"



Le projet est séparé en deux secteurs :
- le renouvellement du refoulement de "La Combelle" à "Lescabasse" qui, soumis à de fortes pressions, est sensible aux fuites. De plus, le déplacement de ce réseau, situé pour partie en terrains privés, s'imposait.
- la reprise de la desserte du secteur de "La Plogne" où les réseaux étaient majoritairement en domaine privé et difficile d'accès.

Montant TTC : 490 033,86 €TTC

Outre la qualité d'exécution de ces chantiers, il faut noter la démarche éco-responsable du Conseil Municipal qui l'a amené à décider le lancement de ces travaux pour rendre notre réseau plus performant en réduisant les fuites, la gestion du chantier qui a pris en compte la gestion de ses « déchets » et le recyclage des déblais en vu de leur réutilisation, la préservation (dans la mesure du possible) des chemins et de leur environnement : arbres, murets en pierres sèches et propriétés riveraines.

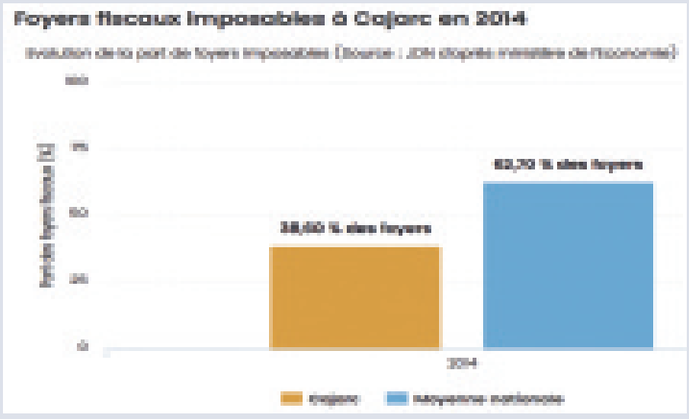
Jean-Pierre Ginestet, Délégué en charge de l'urbanisme, de la voirie et des travaux

Pour mémoire la commune dispose de 5 budgets distincts, sans aucune possibilité de communication entre eux.
Les plus importants sont le Principal, l'Eau et l'Assainissement, avec chacun une section « Fonctionnement » et une section « Investissement ».
Lors de la parution du dernier Bulletin Municipal en janvier 2016 les comptes 2015 de la commune n'étaient pas encore définitifs. Je vous propose donc de faire un point sur l'exercice 2015 avant de vous présenter celui de 2016.

2015 - BUDGET PRINCIPAL

Fonctionnement

Le résultat a été de 178 338 € supérieur aux prévisions en raison de recettes exceptionnelles. Un effort particulier a été réalisé par les Services Techniques et Administratifs pour contrôler et contenir les charges à caractère général qui ont diminués de 20% par rapport à 2013. Les dotations de l'état ont été amputées de - 21% en 3 ans.
A noter également:
• le taux de foyers imposables dans notre commune sur le graphique ci-dessous par rapport à la moyenne nationale,



• la baisse de fréquentation de notre camping municipal «Le Terriol» de classe 2 (-12% par rapport à 2014).
Il semblerait que la clientèle s'oriente davantage sur les campings de classe supérieure, une réflexion est en cours.

L'année s'est terminée avec un excédent cumulé de 290 450 € (178 338 € +143 458 € d'excédents antérieurs - 31 346 € de solde d'exécution d'investissement).
D'autre part l'endettement de la commune est contrôlé comme le confirme le document du Ministère de l'Economie ci-dessous.



Investissement

Le total des travaux réalisés s'élève à 189 069 €.
Pour mémoire, la principale réalisation a été le changement des huisseries et l'installation de VMC à l'école maternelle pour plus de 100 000 €.

2016 – BUDGET PRINCIPAL

Fonctionnement

Les dépenses et les recettes ont été équilibrées à 1 444 912 €
• dont l'excédent antérieur de 290 450 €
• et un virement à la section Investissement de 88 478 €
L'annuité de la dette sera en légère baisse par rapport à 2015. En effet compte tenu de la baisse des taux d'intérêts nous avons renégocié le taux d'un emprunt à 1,5% alors que son taux initial était à 4,7%, générant ainsi une économie de 50 000€ pour la commune, sur la période de remboursement restante.

Par ailleurs nous avons saisi l'opportunité des taux d'intérêts exceptionnellement bas, pour souscrire un emprunt de 130 000 € sur 12 ans au taux de 0,7% à effet premier trimestre 2017. L'objectif est de profiter de « l'alignement des planètes », taux d'intérêts historiquement bas et subventions exceptionnelles. Des études sont en cours pour analyser la possibilité d'un investissement important, impensable sans cette conjonction.

Investissement

Les dépenses et les recettes ont été équilibrées à 279 652 €.
• dont le remboursement du capital de la dette : 57 500 €
• et en opérations d'investissement : 170 673 € dont le programme d'aménagement des berges du Lot pour 52 076 €.

Zoom sur les impôts locaux

La taxe d'habitation : le contribuable paie une partie à la Commune et une partie à l'Intercommunalité .

• Elle est due pour le logement que vous habitez au 1er janvier de chaque année. Elle s'applique donc autant à un propriétaire occupant, à un locataire, à un usufruitier, qu'un occupant sans titre…
• La taxe d'habitation s'applique à tous les types de résidence, même si le logement n'est pas habité à l'année. Le propriétaire d'une résidence secondaire doit donc payer sa taxe d'habitation pour sa résidence principale mais aussi sa résidence secondaire.

La taxe foncière : (sur le bâti) est payée en 3 parties: la Commune, l'Intercommunalité, le Département auxquels se rajoute la taxe sur les ordures ménagères.
• Elle est due chaque année par les propriétaires de biens immobiliers imposables (logements, parkings, terrains à usage industriel ou commercial...), y compris lorsque ceux-ci sont mis en location.

Exonération des impôts locaux :
Réduction ou exonération de certains impôts locaux en 2016 à partir des Revenus fiscaux de référence 2015 :
• 1 part: 10 697 €
• 2 parts: 16 409 €

Les impôts locaux représentent 40% des produits de fonctionnement de la commune.

C'est l'administration fiscale qui détermine les bases de la fiscalité (valeur locative), et les collectivités votent les taux à appliquer. Pour Cajarc on constate une grande stabilité des taux pour la partie communale comme le démontre le tableau ci-dessous.

	2013	2014	2015	2016
Taxe d'habitation	7,84%	7,84%	7,84%	7,84%
Taxe sur le foncier bâti	6,31%	6,31%	6,31%	6,43%
Taxe sur le foncier non bâti	125,42%	125,42%	125,42%	125,42%

BUDGETS EAU

2015

Exploitation

Les travaux réalisés au cours de l'année s'élèvent à 112 972 €.
Et le résultat de l'exercice a été de 20 463 €
L'excédent final 2015:
20 463€ + 680 288 € (excédents antérieurs) = 700 751 €

Investissement

Les dépenses réalisées au cours de l'année s'élèvent à 164 544€
Compte tenu des excédents antérieurs, la section dispose d'un solde positif de: 259 024 €
Ces excédents nous permettent de réaliser des travaux importants dans l'objectif de diminuer les fuites d'eau.

2016

Exploitation : 830 752 €

Investissement: un programme de travaux importants 864 000 € (voir article de J-P Ginestet page 3.)
A noter que la compétence "Eau" sera transférée au Grand-Figeac en 2020.

BUDGET ASSAINISSEMENT

2015

Exploitation

Les dépenses réalisées au cours de l'année s'élèvent à 132 854€
Le résultat de l'exercice a été de 12 565 €
Situation finale y compris excédents antérieurs:
12 565 € + 78 234 € = 90 799 €

Investissement

Des travaux ont été réalisés pour 55 152 €
La situation est difficile, l'année se termine avec un déficit de 1 367 €

2016

Exploitation : 210 542 €

Investissement : 100 498 €

Situation finale y compris excédents antérieurs : 29 051 €

La situation est « tendue », seuls les travaux de maintenance sont possibles.
Nous retrouverons en 2018 des possibilités d'investissement grâce à l'extinction des prêts en cours.
A noter que la compétence « Assainissement » sera également transféré au Grand Figeac en 2020.

Vos questions sur le budget

Qui le prépare ? Le Maire a la responsabilité de la préparation budgétaire qu'il réalise en collaboration avec les conseillers municipaux et les services de la mairie.

Qui le vote ? Le Conseil municipal, adopte le budget par délibération au plus tard le 31 mars de l'année auquel il s'applique.

Quelle différence y-a-t-il entre le fonctionnement et l'investissement ?
La section de fonctionnement est constituée des dépenses courantes et récurrentes de la collectivité nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité. Ces dépenses sont financées par les recettes propres de la Commune et l'Etat. Le surplus de recettes de fonctionnement constitue l'autofinancement de la commune.
La section d'investissement finance les opérations destinées à augmenter la valeur du patrimoine de la ville. Il s'agit notamment des opérations d'équipement comme les constructions (écoles, installations sportives, etc..) ou l'acquisition de matériels durables.
Le remboursement du capital de la dette figure également à la section d'investissement du budget. Les dépenses d'investissement sont financées par des subventions spécifiques de l'Etat et autres collectivités publiques, l'emprunt et l'autofinancement.

Le budget de la ville doit-il être obligatoirement en équilibre ?
Les collectivités locales ont l'obligation de voter leur budget en équilibre réel. Cela signifie que la ville ne peut pas voter, ni engager un montant de dépenses supérieur à celui de ses recettes.

Qui contrôle l'exécution budgétaire de la collectivité ?
L'Etat exerce un contrôle sur les dépenses et recettes de la Commune par l'intermédiaire du Trésor public, du Préfet et de la Chambre Régionale des Comptes. Ce contrôle porte sur la légalité et la régularité des dépenses et recettes et non sur leur opportunité.

Qui paye les dépenses et encaisse les recettes de la ville ?
Les ordres de dépenses et de recettes sont établis par les services de la Commune sous la responsabilité du Maire mais c'est le Trésor public qui en assure le paiement ou l'encaissement effectif. C'est également lui qui se charge des poursuites en cas de non-recouvrement des titres de recettes.

Jacques Viratelle - Adjoint en charge des finances

La classe toute petite enfance victime de son succès :

Depuis de nombreuses années l'école maternelle de Cajarc accueille les enfants du secteur dès qu'ils ont atteint l'âge de 2 ans. Cette classe spécialement adaptée aux rythmes et besoins des tous petits rencontre un vif succès de la part des familles.

Compte tenu des effectifs toujours à la hausse, il devient donc nécessaire de prévoir un dispositif de sélection dans le cas où la capacité maximale d'accueil serait atteinte.

Le Conseil Municipal a fixé les priorités suivantes, tout en se réservant malgré tout la possibilité d'examiner les situations particulières :
- l'inscription volontaire des familles,
- l'âge : l'enfant doit avoir entre 2 et 3 ans au 31/12 de l'année scolaire en cours,
- l'ordre d'inscription
- le fait que les parents résident et/ou travaillent à Cajarc
- le fait que les parents aient une activité professionnelle.

Roger Péligry - Adjoint délégué aux Affaires scolaires

DEVELOPPEMENT DURABLE - ESPACES VERTS

ESPACES VERTS ET FLEURISSEMENT

Grâce à sa démarche anticipée en vue de parvenir au « Zérophyto » pour la gestion des espaces verts communaux, Cajarc a pu bénéficier d'aides octroyées par l'Agence de l'eau Adour-Garonne qui a subventionné à 70% l'acquisition de matériel alternatif de désherbage sans pesticide, ainsi que la création de 17 places de stationnement supplémentaires (parking enherbé) à l'écoquartier de l'Hermies.



Parking enherbé en cours de chantier à l'écoquartier de l'Hermies

En effet, ce procédé permet d'allier stationnement sur une surface stabilisée avec un mélange terre/gravier engazonné tout en préservant la perméabilité des sols, en limitant l'impact paysagé et en conservant des espaces verts. L'entretien de ces surfaces se fera par une simple tonte, le passage des véhicules fera le reste. Les places de stationnement seront utilisables dès le démarrage de la saison touristique, au mois d'avril. Le choix du matériel a été effectué après participation de l'équipe technique à des journées de démonstration et d'échange :

- la herse rotative attelée au microtracteur permet d'entretenir rapidement des surfaces gravillonnées telles celles des cimetières,
- la binette électrique et le désherbeur thermique (1400 W) permettent de nettoyer des endroits plus délicats ou plus difficilement accessibles,
- la tête de débroussailleuse à double lames contre-rotatives permet de travailler près d'endroits sensibles (voitures, vitrines…) sans craindre les projections.

Ce qui est recherché avant tout, c'est l'efficacité et la réduction de la pénibilité pour les agents communaux.

Par ailleurs, les baisses budgétaires et donc de main d'œuvre ont des répercussions sur l'état des espaces verts communaux et sur le fleurissement.

Le Conseil municipal a décidé plusieurs mesures pour trouver un équilibre entre une gestion raisonnée et le maintien de l'attractivité touristique de Cajarc :

- il sera établi prochainement un Plan de gestion différenciée, afin de déterminer les priorités et les actions à mener selon la localisation et le type d'espaces à entretenir,
- le choix des végétaux se portera sur des plantes vivaces et rustiques (ex. le nouveau massif sur l'esplanade devant la salle des associations, place F. Sagan) en privilégiant les floraisons longues et échelonnées sur plusieurs mois,
- le paillage sera conséquent et systématique pour limiter le désherbage et les arrosages,

En résumé, il s'agira de « faire moins mais mieux » !



N. Masbou, V-P de la commission fleurissement et espaces verts, P. Forte, responsable technique, A. Martin, secrétaire des services techniques et F. Delecroix, agent chargé des espaces verts avec le matériel de désherbage alternatif

Un petit jardin de vivaces, place Françoise Sagan

En avril 2016, les services techniques ont conçu et réalisé un nouvel espace fleuri, dans une zone très fréquentée des touristes et des Cajarcois, selon le principe d'un fleurissement durable. Les végétaux sélectionnés sont vivaces et rustiques : une fois bien installés,dès que leurs racines auront plongé en profondeur, ils se contenteront de très peu d'arrosage. Le sol a été , au préalable, bien désherbé manuellement, enrichi d'engrais et de terreau d'origine naturelle à diffusion lente. Un feutre de paillage en matières naturelles biodégradables (après 2 ou 3 ans), ainsi qu'un paillage en BRF conséquent (plus de 5 cm) vont permettre une meilleure installation des végétaux, les nourrir, les protéger du froid et de l'érosion (soleil, vent, pluie) et vont nourrir des « petites bébêtes » qui aéreront et enrichiront le sol. L'entretien sera extrêmement limité : il consistera à remettre du paillage une à deux fois par an, à tailler les végétaux au sortir de l'hiver et à enlever les feuilles de tilleul et de platane qui s'amoncellent facilement en cet endroit à l'automne.

Longue vie à ce petit jardin en devenir et bienvenue à tous, Cajarcois et visiteurs, pour vous y reposer, lire ou bavarder !



Création du jardin: Aurélie Martin, secrétaire des services techniques et passionnée de jardinage

Nathalie Masbou, Vice-Présidente de la commission fleurissement et espaces verts

Recycler ses végétaux au jardin avec un broyeur électrique

Les travaux de taille des haies et des massifs nous laissent souvent dépités face à l'amoncellement de branchages et de feuillages. Le broyeur de végétaux électrique, qui existe également en version thermique de la même manière que la tondeuse, s'avère être un outil très utile pour aider au nettoyage du jardin ; pas besoin d'être un professionnel pour cela !

La première utilité du broyeur de végétaux est de réduire le volume des déchets végétaux (branches, arbustes, rameaux...) en copeaux. Il peut les réduire de 60 à 80 % grâce à un mécanisme de coupe très efficace. Le broyat obtenu est alors facile à manipuler à l'aide d'une pelle ou avec les mains.

Vous pouvez ensuite, soit le mettre en sac ou en conteneur pour la collecte des déchets vert, soit l'utiliser directement dans votre jardin, en l'ajoutant à votre compost ou en l'étalant comme paillage.

Le broyeur électrique possède ainsi de nombreux atouts : adapté aux jardins de superficies petites et moyennes, il broie le plus souvent des végétaux pouvant atteindre 35 mm de diamètre. Certains modèles plus perfectionnés assurent des coupes jusqu'à 50 mm.

Parfait pour une utilisation modérée (nettoyage d'automne et de printemps), il est économique et ne pollue pas, car il n'utilise pas de carburant et n'émet pas de gaz d'échappement.

Quelques précautions cependant : portez des gants et des lunettes de protection, un casque antibruit ou des bouchons d'oreilles, car l'instrument est en général bruyant. Respectez les heures autorisées pour effectuer vos travaux de broyage, si vous êtes en ville et avez des voisins proches.

Pour réaliser un compost sain, il est indispensable d'utiliser des déchets sains. Ne broyez pas de végétaux malades, si vous comptez les ajouter à votre compost ou les réserver au paillage.

Nathalie Masbou, Vice-Présidente de la commission fleurissement et espaces verts

Fêtes de fin d'année : les poubelles aussi sont gâtées…

Papier cadeau, bouteilles de vin ou de champagne, boîtes de conserve de marrons ou foie gras, emballages de jouets...

La période des fêtes génère davantage de déchets. Comme c'est aussi la période des bonnes résolutions, voici quelques conseils pour mieux trier et jeter moins.

Un tri simple et davantage de déchets recyclables

Depuis 2014, les consignes de tri se sont simplifiées sur le département du Lot. Tous les emballages et tous les papiers sont classés "recyclables".

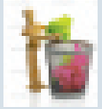
A savoir : les consignes de tri sont plus restreintes à l'échelle nationale.

Dans le récup'verre :



>> Bouteilles, verres, bocaux et pots.... Même si les lendemains de fêtes sont parfois difficiles, jetez le verre dans le récup'verre et non pas à côté. SVP. Merci.

Dans le Bac vert :



>> Papier cadeau, enveloppes, cartons

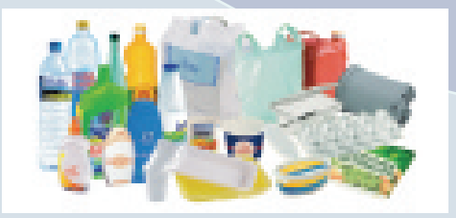
>> Nappe en papier : débarrassée des miettes et petits déchets, même si un verre s'est renversé dessus, vous pouvez la mettre avec les recyclables : pliez-là bien pour qu'elle occupe un minimum de volume.

>> Cartons de jouets: **Pensez à bien aplatir** tous ces cartons, pour qu'il y ait de la place pour tous.

>> Boîtes de chocolats : Elles se recyclent aussi, bien sûr, ainsi que les supports plastiques, mais pensez à les enlever de la boîte pour faciliter le tri des matières.

>>Boîtes de conserves en métal... de foie gras, de marrons glacés…Pour elles aussi, le recyclage est un luxe qui ne se refuse pas…

>>Les plastiques: En plus des bouteilles et des films étirables, vous pouvez aussi mettre tous les autres emballages en plastiques : les pots de yaourt ou de crème, les barquettes, les boîtes…Vous pouvez même trier les gobelets, les verres et les assiettes en plastiques !



Attention tout de même, ne jetez pas dans le bac :

> Des objets dangereux (du verre, des aiguilles…),

> Les piles et jouets à piles : à apporter à la déchetterie ou dans les commerces,

> Les restes alimentaires (ils vont au bac de compostage),

> Les serviettes en papier souillées.

Pour moins jeter

À chaque période de Noël, les déchets augmentent de **20 %** par foyer.

Les restes alimentaires : pendant les fêtes, nous avons tendance à voir trop grand, de crainte qu'il n'y en ait pas assez pour tout le monde. Pour éviter de gaspiller, ne laissez pas trainer vos toasts trop longtemps sur la table, filmez-lez, mettez les restes des plats dans des boîtes. Certains aliments devront être consommés rapidement (fruits de mer, etc.), d'autres pourront attendre quelques jour dans le frigo, voire quelques mois dans le congélateur. La vaisselle jetable est bien pratique… mais elle génère beaucoup de déchets : à éviter donc, surtout si vous avez un lave-vaisselle !

Après le déballage des cadeaux, on constate que les anciens jouets viennent parfois encombrer les conteneurs (les jouets à piles sont à déposer en déchetterie), et non pas en bord de route! Pensez aux associations qui seraient ravies de recevoir vos dons, même si une remise en état est nécessaire…

Et puis Noël, c'est aussi et surtout partager.

Des cadeaux d'occasion : pourquoi pas ? Ne dit-on pas que c'est le geste qui compte? Une étude montre que de nombreuses personnes ne trouveraient aucun inconvénient à recevoir un objet d'occasion en cadeau. A l'inverse, l'idée d'offrir un objet ayant déjà servi gène encore la plupart d'entre-nous… Pourtant, un petit meuble ou un objet déco chiné dans une brocante a souvent plus de charme qu'un objet neuf au style standardisé…

L'immatériel c'est forcément moins de déchets à jeter

Nous sommes de plus en plus nombreux à communiquer nos vœux par texto, par courriel ou via les réseaux sociaux. Aussi, certains cadeaux génèrent moins de déchets que d'autres : un abonnement de cinéma, une place de concert, de théâtre, une séance "bien être", de la musique, des films, des livres numériques (en téléchargement légal bien sûr)…

Et puis il y a des personnes pour qui le plus beau des cadeaux est le plaisir de **partager des instants privilégiés**, ensemble, tout simplement.

Luc Bardon- Billet Conseiller municipal

Au Syndicat Mixte de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères de la Région de FIGEAC

LA COLLECTE TEXTILE S'ORGANISE !

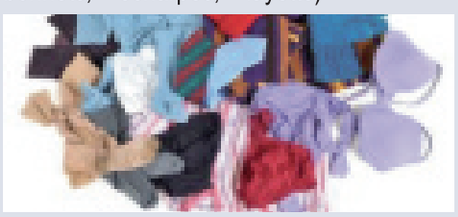
Vos vêtements sont usés, troués, déchirés, trop petits, plus à votre goût ?
Ils prennent de la place dans les placards mais vous ne savez qu'en faire ?
Des **Points d'Apport Volontaire de Textiles d'habillement**, **Linge de maison et Chaussures (TLC)** usagés sont à votre disposition à proximité de chez vous. Pour trouver le plus proche de votre domicile ou de votre lieu de travail, rendez-vous sur www.lafibredutri.fr. Il vous suffit pour cela d'entrer votre code postal ou votre ville pour que s'affiche les Points d'Apport Volontaire portant ce logo :

Ces points d'apport volontaire peuvent être - un conteneur sur la voie publique ou privé (parking, déchetteries, centres commerciaux), ou une antenne locale d'assciation.

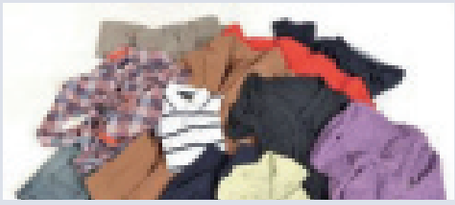
A Cajarc, la déchetterie héberge un conteneur dévolu à cet effet.

Qu'y apporter ?

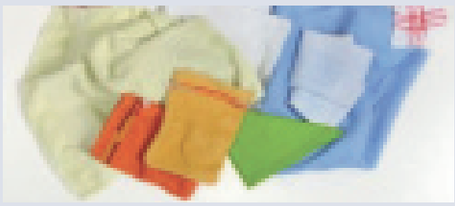
Vous pouvez y déposer- des petits vêtements (chaussettes, collants, cravates, foulards, slips, caleçons et culottes, soutien-gorge, maillots de bains, gants, bonnets, écharpes, layette)



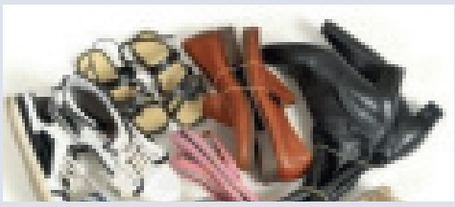
- des grands vêtements (jeans, manteaux, jupes, T-shirts, robes, pulls, joggings, sweat-shirts, polo, pantalons, chemises)



- du linge de maison (serviettes de bain, draps, taies oreillers, torchon, nappes en tissu, serviettes de table en tissu, gants de toilette)



- ainsi que des chaussures (baskets, sandales, bottes, chaussures de sport, tongs, souliers hommes et femmes).



En revanche, n'y mêlez pas ce qui a servi aux travaux ménagers ou de bricolage (s'ils sont souillés par des produits chimiques, des graisses, etc.) ou les TLC mouillés. Ils doivent être mis à la poubelle ou directement en déchetterie.

Comment faire ?

Afin de préserver la qualité de vos apports et leur assurer une seconde vie, nous vous remercions de respecter quelques consignes :
- Rassemblez les textiles propres et secs (même si usés)
- Attachez les chaussures par paire (par les lacets ou avec un élastique) car elles risquent de se séparer à l'ouverture du sac
- Fermez bien le sac
- Evitez les sacs trop volumineux (préférez ceux de moins de 50 litres)
- Pas besoin de repasser les vêtements ou le linge

Pourquoi est-ce important de participer ?

Nos poubelles débordent, nos ressources naturelles s'épuisent. En plaçant nos textiles, linge de maison et chaussures (TLC) usagés dans le circuit du réemploi et du recyclage, on les détourne de la poubelle et on leur redonne de la valeur. On limite la quantité des déchets et on leur offre une seconde vie en les transformant en nouvelles matières et produits (chiffons, isolants, fils, revêtements de sol….).

C'est donc une attitude constructive face aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux.

Placer ses TLC usagés dans le circuit du réemploi et du recyclage, c'est aussi soutenir la filière de la récupération et de la valorisation textile.

C'est donner à cette filière les moyens de se développer, de créer de la richesse et de l'emploi.

CAJARC SERVICES 2017 - Ramassage des déchets par les employés communaux* :

Déchets verts :

MARDI 7 MARS
MARDI 25 AVRIL
MARDI 30 MAI
MARDI 20 JUIN
MARDI 12 SEPTEMBRE
MARDI 17 OCTOBRE
MARDI 14 NOVEMBRE

Encombrants :

MARDI 10 JANVIER
MARDI 14 MARS
MARDI 18 AVRIL
MARDI 27 JUIN
MARDI 5 SEPTEMBRE
MARDI 10 OCTOBRE
MARDI 5 DECEMBRE

*** Ce service est exclusivement réservé aux particuliers ne pouvant pas se rendre à la Déchetterie et dans la limite de l'équivalent de deux fagots par tournée.**

Les déchets verts et les encombrants** ne doivent être sortis que le jour du ramassage, déposés en limite de propriété et accessibles. Vous devez impérativement vous inscrire à la Mairie **avant le lundi midi précédant le ramassage**, par téléphone au 05.65.40.65.20 ou par mail à accueil@cajarc.fr ou sur le site de la commune www.cajarc.fr. Nous vous remercions de votre compréhension.

**Nous vous rappelons que tous les appareils électro-ménagers doivent être repris par les vendeurs qui doivent en assurer le recyclage.

Les sacs réservés aux déchets recyclables (papier, carton, métal, plastique) et les sacs pour les déchets ménagers seront à présent distribués à dates fixes.
La mairie communiquera les dates des prochaines distributions ultérieurement sur son site internet et dans la presse.

Histoire d'eau ...

Deuxième rivière la plus longue de France (1 300 m) après la Marne (514 Km), la rivière Lot a été facteur de développement du territoire.
D'abord aménagée pour la navigation et la production d'énergie, elle est aujourd'hui encore un moteur économique puissant grâce au développement du tourisme qui génère « 328 millions d'euros de dépenses annuelles » dans le département
(cf. site de la chambre du commerce et de l'industrie : **http://www.lot.cci.fr/implanter-connaitre-lot-economie-lotoise.php**)

Les dimensions exceptionnelles du plan d'eau de Cajarc – 100 m de large sur 3 km de long – permettent des loisirs nautiques diversifiés dont les premiers bénéficiaires sont les Cajarcois qui apprécient se promener sur ses berges.

Conscients de la nécessité de prendre soin de cet écosystème fragile, les élus ont cherché depuis plusieurs années à aménager le plan d'eau pour répondre à la totalité de ses utilisations. À défaut de disposer des financements suffisants, le Conseil Municipal s'est concentré sur l'aménagement des berges.

La technique utilisée est celle du génie végétal. Elle consiste à "reproduire ce qui se fait naturellement :
- Stabiliser les berges,
- Empêcher l'érosion,
- Recréer un écosystème riche et typique du cours d'eau,
- Assurer un aspect paysager convenable et cohérent avec le site,
- Permettre une interface eau/terre adaptée,
- Être cohérente avec les utilisations locales (pêche, loisirs, tourisme …),

Avantages :
1) peu coûteuse
2) mise en œuvre assez facile (pas d'abaissement du niveau d'eau)
3) résultat rapide et efficace...qui au bout de plusieurs années dépasse même les résistances classiques
4) impact du chantier sur le site limité
5) récupération des matières premières pour d'autres aménagements lors de la taille

Contraintes :
1) n'est pas efficace dès sa mise en place
2) nécessite une main d'œuvre qualifiée et un matériel adapté
3) doit être effectué au printemps ou à l'automne
4) nécessite un certain entretien les premières années
5) technique applicable sur tous les sites "
Source : Guide d'application des techniques végétales – Voies navigables de France



@A.RETAILLEAU- DDT(Police de l'eau, DP FI, Navigation)

Le dimensionnement des aménagements a été étudié afin de minimiser les contraintes juridiques applicables et d'alléger les démarches administratives (procédure déclarative et pas autorisation préalable) ; d'où 9 zones traitées pour un linéaire d'environ 90 mètres.

Les travaux ont débuté le 17 octobre par l'intervention d'une entreprise spécialisée pour réaliser le gros œuvre (Ent. Richin de Montauban) ; suivie par la plantation de boutures par des bénévoles en décembre.

Entretien :
Les boutures doivent faire l'objet d'une surveillance et d'un entretien particulier surtout les 3 à 5 premières années.
Les végétaux en pleine croissance ne doivent pas être coupés les premières années et il faut veiller à ce que les plantes indésirables ne prennent pas le dessus.
- Pour les végétaux en pied de berge : il faut privilégier les ports buissonnants et arbustifs.
- Pour le milieu de talus : il est possible de réaliser un recépage (taille très courte, près du sol, pour favoriser la ramification) ou, si la zone n'est pas bien protégée, de coucher les branches au sol – sans les couper – pour favoriser le marcottage (multiplication des végétaux par développement des racines).
- Pour le haut de berge : les végétaux devront être taillés conformément à un aménagement paysager.
Il est **indispensable d'évacuer les déchets de coupe** afin de ne pas étouffer la végétation en place et empêcher le développement de résurgences qui maintiendront les berges ; ou, à l'inverse, de favoriser un développement excessif.

Protection :
Pour que ces aménagements soient un succès, il faut éviter un effondrement des berges ou une mauvaise reprise des végétaux. Il est donc **interdit de stationner les véhicules au-delà de la ligne formée par les platanes (côté rivière).**
Par ailleurs, les promeneurs sont invités à ne pas piétiner les plantations.

La synergie des élus, des riverains propriétaires et des utilisateurs du plan d'eau a permis de dégager différentes aides :
- subventions (DETR, FNADT via l'entremise de l'Entente interdépartementale du bassin du Lot et réserve parlementaire via le Sénateur Requier),
- partenariats (EDF & Ent. Borredon)
- dons d'associations lotoises et aveyronnaises (Fédérations de pêche, AAPPMA de Cajarc et Villefranche-de-Rouergue, club nautique et club de jet ski) en espèces ou en nature.

Remerciements particuliers :
- aux pêcheurs pour leur implication dans les aménagements des berges
- aux Présidents des clusb nautique et de jet ski ainsi qu'aux riverains qui ont participé à l'étude d'impact sonore des activités nautiques (dont les résultats ne sont pas encore connus à l'heure où nous mettons sous presse et qui seront en ligne sur le site web de la Mairie dès réception.

Géraldine COMBA, Adjointe en charge des Associations,
du Sport et du Plan d'eau

ASSOCIATIONS

Comme précédemment, Les Colin Maillard assurent avec brio la gestion du temps d'activités périscolaires avec la participation d'autres associations. Un appel est lancé aux représentants associatifs qui ne seraient pas encore partenaires et qui seraient susceptibles de le devenir.

La densité et le dynamisme du tissu associatif local est un atout pour la commune. Il est dommage que la mairie ne puisse diffuser un agenda des manifestations locales faute de communication de la part des associations.

Par ailleurs, la demande croissante d'utilisation des salles commence à poser des problèmes de gestion. Nous rappelons donc les règles élémentaires du bien vivre ensemble :

- Laisser les locaux propres après utilisation
- Respecter les heures et jours de réservation (ou créneaux horaires attribués)
- Signaler immédiatemen, t par mél, à la mairie toute dégradation constatée (permet la traçabilité et facilite la diffusion de l'information)

RAPPEL : les **demandes de subvention devront être retournées en mairie au plus tard le 31/01/2017**, accompagnées d'un RIB.

Téléchargement du formulaire sur :
https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/R1271

Cette année encore, l'association Les Colin Maillard a étendu son champ d'activités ; certes elle a continué son action auprès de l'enfance et de la jeunesse par le biais du Centre de Loisirs, de l'espace d'accueil petite enfance (pour les 2-3 ans), du périscolaire et de l'action jeunes, mais elle ne s'est pas limitée à cela :

• Une opération zéro déchet a rassemblé un groupe « d'éco-citoyens » qui souhaitaient sensibiliser la population locale à la nécessaire réduction des déchets.
• Pour soutenir la vie associative cajarcoise, un nouveau livret de présentation des associations locales a été lancé et devrait être édité prochainement.
• De même, un projet « music-hall » a permis à une vingtaine d'enfants de bénéficier d'une animation originale, toute l'année, qui s'est terminée par un grand spectacle en juin.
• L'association Les Colin-Maillard est également relais du dispositif "aide à la pratique sportive" qui permet la réduction des coûts d'inscription aux clubs sportifs.
• Dès le mois de décembre 2016, ont commencé des cours de remise à niveau en français, mathématiques et informatique pour des personnes désireuses de pallier quelques difficultés dans ces domaines et favoriser leur accès à l'emploi.
• Pendant les congés scolaires d'automne, des jeunes de Pologne ont été accueillis par nos jeunes dans le cadre d'un échange européen,

L'opération zéro déchet @Colin-Maillard

• Avec l'appui technique de CinéLot, l'association Les Colin -Maillard assure toujours la diffusion mensuelle des séances de cinéma. Rappelons que toute personne ou toute association peut participer au choix des films !
• A partir de janvier 2017, des ateliers de théâtre pour les enfants de 7 à 10 ans vont se mettre en place.

Il reste à mener à bien un grand et beau projet qui est devenu une nécessité : la création d'une micro-crèche à Cajarc.
L'action des Colin Maillard ne pourrait être sans le soutien actif de la Commune, du Grand Figeac et de la Caisse d'Allocations Familiales. Le personnel, compétent et dynamique, assure un fonctionnement quotidien exemplaire qu'il convient de souligner !

Le Président, Jean-Marie Lacan



Agenda des collectes de sang pour 2017
***Salle des fêtes* de 14 h à 19 h**

lundi 02 janvier
lundi 21 aout
mardi 04 avril
mercredi 08 novembre

LOGEMENT

Le Grand Figeac poursuit sa politique habitat avec le programme « **habiter le Grand Figeac** » qui a pour objectif de mobiliser des financements de l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat, Conseil Départemental du Lot, Grand Figeac et Conseil Régional Occitanie pour la réalisation de travaux :
- de traitement de logements dégradés à insalubres
- d'adaptation au handicap et à l'autonomie de la personne pour le maintien à domicile
- d'économie d'énergie .

Ce programme permet aux propriétaires occupants ou bailleurs de bénéficier de subventions afin de réaliser des travaux de réhabilitation de leur logement.

N'hésitez pas à rencontrer Mathilde Costedoat, l'animatrice du programme à Cajarc les **jeudis de 10 h à 12 h** à la Mairie de Cajarc

Catherine Bariviera, déléguée Commission, Habitat, Transports, Services au Grand Figeac

“ la BD prend l'air ” 19 ieme édition

26 auteurs, 2 sorties en exclusivité nationale, 8 expositions, un invité d'honneur qui fait en cette fin d'année l'actualité BD sur tous les médias, le public ne s'est pas trompé, c'était bien une édition à ne pas manquer. Ce sont quelques 1 300 visiteurs qui ont déambulé entre les stands et les tables des auteurs présents.

La qualité était au rendez-vous !
Les auteurs sont repartis enchantés en reconnaissant la qualité de l'accueil et le professionnalisme de l'organisation.

"La BD prend l'air" c'est aussi les interventions d'auteurs dans les écoles du territoire du Grand-Figeac, des partenariats de projet avec la Maison des Arts Georges Pompidou et le CEEIS dans le passé, avec le Parc Naturel Régional des Causses du Quercy, l'association "Derrière le hublot" de Capdenac-Gare, la communauté de communes de Lalbenque-Limogne dans le cadre d'une résidence « Marche et territoire » avec TROUBS, dessinateur voyageur que nous retrouverons en 2017 avec ses carnets de voyage.

@Dominique GUYS “La BD prend l'air “ 2016



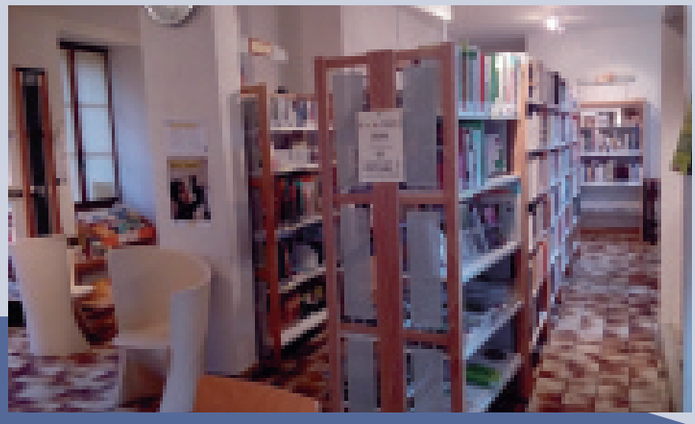
2016 à la Bibliothèque Intercommunale

Notre bibliothèque se porte bien, 293 lecteurs ont emprunté au moins un livre cette année. Pour mémoire, lorsqu'elle a ouvert ses portes en 2010 pour remplacer le Bibliobus, celui-ci comptait 88 inscrits. Belle progression n'est- il pas !

Du 1° janvier au 26 novembre, (date du relevé des statistiques) la bibliothèque totalise 4876 prêts de livres, CD et magazines.

La Bibliothèque Intercommunale c'est également des activités d'animations avec les écoles telles 17 en 2016. De même, elle organise des spectacles pour enfants « Esmée, la charmeuse d'oiseaux» le 2 novembre, et pour adultes «Histoires d'hommes », lecture-concert qui s'est tenue le 15 octobre en partenariat avec la Bibliothèque départementale du Lot (BDP) et l'Association départementale pour le développement des arts du Lot (ADDA).

La Bibliothèque Intercommunale est ouverte le mercredi de 9 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 18 h 30, le vendredi de 14 h 30 à 18 h 30 et le samedi de 15 h à 17 h. Un point Internet (poste mis à disposition par la BDP du Lot) est accessible gratuitement pour recherches ou consultation de courriel.
La bibliothécaire professionnelle et les bénévoles présents depuis l'ouverture forment une équipe dévouée à votre service !



La 18ème édition d'Africajarc a tenu ses promesses.
Elle fut riche en rencontres, en échanges et en découvertes artistiques dans tous les domaines. Aux dires de tous, professionnels comme festivaliers, le festival fut d'une grande qualité et l'ambiance particulièrement festive.
Forte de nouveaux membres et autour du bureau constitué des 2 co-présidents Francine Erb Gomes et Eric d'Isarn de Villefort, de Dominique Houthoofd trésorière et d'Evelyne Maréchal secrétaire, l'équipe travaille déjà d'arrache pied à la 19 ième édition. Renforcer l'ancrage du festival au coeur du village, offrir une scène ouverte aux amateurs et solliciter un public jeune, tels sont les objectifs pour 2017.

Le festival Africajarc, de par sa taille humaine et sa convivialité, est et reste une invitation à la fête pour tous !

Rendez-vous aussi pour les Escales d'Africajarc.

Dates du prochain festival
du 20 au 23 juillet 2017

Association AFRICAJARC
contact 05 65 40 29 86 / 06 71 67 39
www.africajarc.com



@Jean-Claude Boyer

La saison touristique 2016 en quelques mots

Une saison correcte dans l'ensemble

42715 visiteurs dénombrés en 2016 (pour 43053 en 2015) soit une très légère diminution sur l'ensemble de la saison.

Ce sont surtout les mois d'avril, mai, juin et octobre qui ont été marqués par cette baisse de fréquentation.
La météo, l'actualité de début de saison ont eu un fort impact.

Le bureau de Cajarc a ouvert le 16 avril et a refermé ses portes après les journées du safran en octobre.
A noter que le nombre de contacts augmente légèrement, passant de 7248 à 7507, grâce à un renfort saisonnier à plein temps cet été.
Plus de 1000 appels téléphoniques ont été traités.

Le top 5 des origines géographiques des visiteurs français :

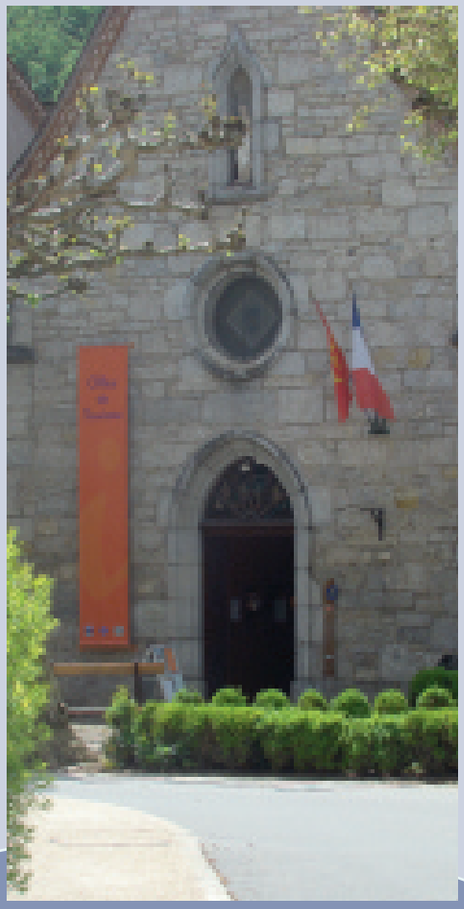
1 – Midi-Pyrénées
2 – Ile de France
3 – Pays de Loire
4 – Rhône-Alpes
5 - Bretagne

Le top 5 des origines géographiques des visiteurs étrangers :

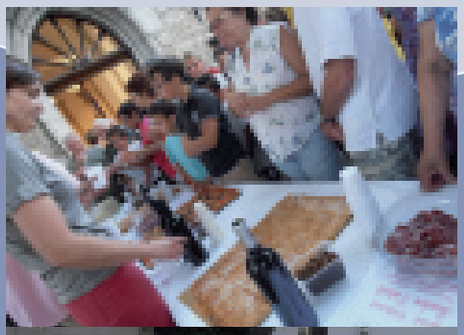
1 – Belgique
2 – Allemagne
3 – Pays-Bas
4 – Grande Bretagne
5 - Suisse

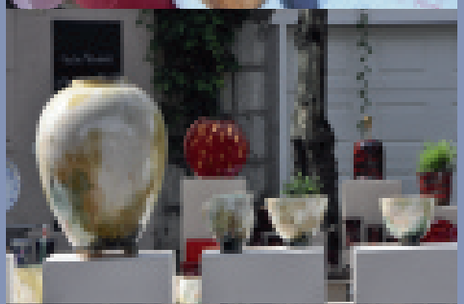
L'équipe d'accueil note d'excellents contacts et de très bons retours sur la qualité de vie à Cajarc : un village vivant, convivial, et où l'on se sent en sécurité. Nous avons eu de très nombreuses demandes sur la randonnée, la baignade en eaux naturelles et sur les balades à vélo.
Nous avons constaté des demandes plus longues car il y a eu beaucoup de séjour de 15 jours, avec des personnes revenant plusieurs fois pour avoir des informations.

Les pots d'accueil tous les lundis ont remporté un franc succès : beaucoup de monde au rendez-vous et des professionnels mobilisés autour de l'Office de Tourisme et du Maire pour apporter leurs meilleurs conseils.



Nadine DARSON Directrice - Office de Tourisme du Pays de Figeac

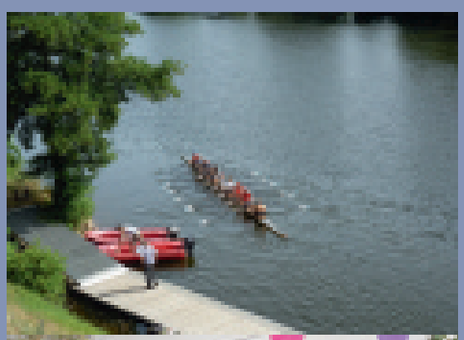






Pot d'accueil du lundi,aviron, marché des potiers, fête du Safran, concours de pêche sur le Lot, randonnées pédestres, fête au village... il se passe toujours quelque chose à Cajarc !









LE GITE COMMUNAL A FAIT PEAU NEUVE

Le gîte communal est ouvert depuis de longues années du 1° mars au 30 novembre. Chaque année, il reçoit de nombreux pèlerins, cheminants, randonneurs, venus de tous les pays du monde.

Pour débuter la saison 2016, le gîte a fait « peau neuve ». Toute la literie a été changée, les vieux lits de bois ont été remplacés par des lits métalliques, confortables, ergonomiques et colorés (champagne, bleu grisé, coquelicot ou gris argent) donnent vie à chaque espace. Le choix s'est porté, en fonction des espaces, sur des lits simples, préférés par les utilisateurs, seuls 6 couchages sur les 21, sont en modèle « superposés ». Le sol du grand dortoir a été recouvert d'un lino, harmonisé avec les lits gris argent qui l'occupent. Une douche a pris place au rez-de chaussée à côté du WC tandis qu'un WC a été installé au 2ième étage pour le grand dortoir. Ainsi chaque étage est équipé des deux commodités minimums nécessaires aux occupants, une douche et un WC. Tandis que les couettes et couvertures trouvaient place dans des bacs à roulettes sous chaque couchage afin d'éliminer les vieilles armoires de bois, la gestion du linge de lit a également fait l'objet d'un nouveau système de fonctionnement allégeant le travail de la personne chargée de l'entretien quotidien. L'équipement d'un E.R.P « Espace Recevant du Public » est contraint et donc il nécessite un choix strict des matériels et matériaux employés. L'investissement consenti par la commune pour cet espace si prisé de nos voyageurs se monte à 15 000 €.

C'est un peu plus de 1700 nuitées qui sont totalisées pour cette saison 2016, sans compter celles et ceux qui passent la nuit au camping municipal qui réserve 2 tentes de 4 couchages chacune pour les voyageurs. Les meilleures récompenses à cet effort sont couchées dans le livre d'or, écrites dans toutes les langues, et par les remerciements verbaux reçus tout au long de la saison pour la qualité de notre accueil.

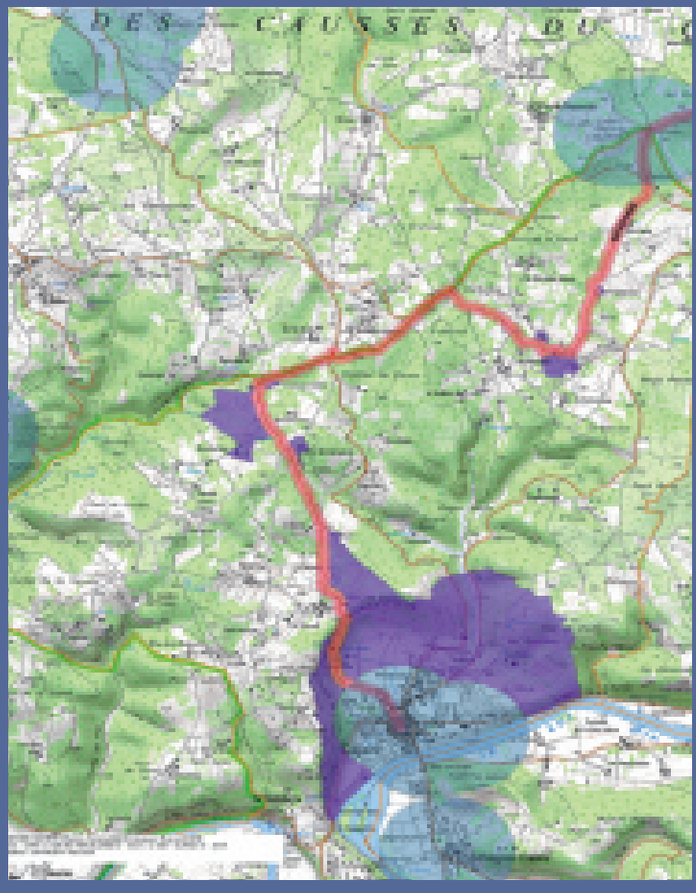


Une « zone tampon » du Chemin de Saint Jacques de Compostelle sur le territoire de la commune.

S'inscrivant dans la continuité de la Loi Création Architecture et Patrimoine (LCAP), cette "zone tampon" résulte de la constatation de l'agrément paysager et patrimonial du sentier et de son environnement immédiat. Elle ne constitue pas à ce jour une Servitude d'Utilité Publique mais bien une zone de sensibilité paysagère partagée par l'Etat et les collectivités au regard des enjeux portés par le « Chemin », bien inscrit au patrimoine mondial, elle fera l'objet d'un plan de gestion, lequel devra permettre de protéger et mettre en valeur le chemin sur le territoire de la commune.

"Les Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France", bien inscrit en 1998 comme n° 868 sur la Liste du patrimoine mondial par l'Unesco se déploie sur 13 régions 31 départements et 95 communes.
Composé, pour l'ancienne Région Midi-Pyrénées, de 64 monuments, 7 ensembles et 7 sections de sentier, dont, 21 monuments, 5 ensembles et 6 sections de sentiers.
Des commissions locales participeront à la gouvernance du bien par l'harmonisation des actions de valorisation de celui-ci. Ces commissions devront contribuer à la mise en œuvre des périmètres des "zones tampons" Unesco ainsi qu'à l'élaboration de plans de gestion locaux. Puisqu'il concerne la présentation d'un patrimoine paysager, il s'agira dans le contenu de ce plan de gestion de définir les meilleures actions à entreprendre pour, sa mise en valeur, son agrémentation, sa restauration, sa préservation.
Le bien 868, "Les Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France", fait partie intégrante de l'histoire séculaire et est un atout économique très important pour nos territoires.

Conscient des enjeux présents sur le territoire de la commune de CAJARC, le Conseil Municipal a validé sans réserve la proposition de zone tampon sur le territoire cajarcois.



Cécile Dubois, Adjointe en charge du Tourisme

Centre d'Incendie et de Secours de Cajarc - Bilan de l'activité 2016

Toutes les 7 secondes en France, une sonnerie retentit dans une caserne, appelant l'un des 250 000 sapeurs pompiers de France à aller secourir ses concitoyens.
Sapeurs Pompiers professionnels ou volontaires, civils ou militaires, répondre à cet appel est pour nous plus qu'un devoir, c'est une fierté.

Sur notre territoire comme au niveau national, toute l'équipe des Sapeurs Pompiers de Cajarc composée de Femmes et d'Hommes dont l'engagement à mes côtés est total pour répondre à toutes les sollicitations et vous permettent ainsi de disposer d'un service de secours de qualité doté de moyens matériels performants.

Cette année encore l'activité a été très soutenue, 230 interventions en 2016, des sorties presque quotidiennes… l'été dernier nous avons eu à intervenir sur les feux simultanés de Marcilhac et Sauliac sur Célé, 20 hectares de végétation ont été touchés, les moyens de tout le département du Lot se sont mobilisés pour maitriser ces sinistres causés par la foudre.

Dans le même élan de solidarité nationale, les Sapeurs pompiers de Cajarc sont allés aider nos collègues dans les Bouches du Rhône puis dans l'Aude dans le cadre de colonnes de renfort de la nouvelle Région Occitanie.

L'efficacité du défibrillateur, associé aux techniques de réanimation, nous a permis une nouvelle fois de sauver la vie d'une personne. Ces moments sont importants pour nous, ils nous apportent beaucoup de satisfaction, et confortent l'investissement de toute l'équipe en disponibilité et en formation continue au travers des manœuvres mensuelles.

A votre niveau, vous pouvez vous aussi apprendre les gestes qui sauvent et devenir un des maillons de la chaîne des secours ; les moniteurs du Centre organisent tout au long de l'année des actions de formation dans le domaine du secourisme grand public (P.S.C 1).

Ce moment privilégié peut aussi être pour vous l'occasion de découvrir notre engagement et pourquoi pas rejoindre notre équipe.

Devenez vous aussi un citoyen acteur de votre sécurité et de celle des êtres qui vous sont chers !

Beaucoup de citoyens peuvent devenir sapeur-pompier volontaire, et j'encourage chacun à se poser au moins la question : pourquoi pas moi ?

Capitaine Patrick Forte
Chef du Centre d'Incendie et de Secours de Cajarc





clichés photos@Diane Barbier

NOS JOIES ET NOS PEINES

MARIAGES

VIAL Charles-Henri et BARREY Séverine - le 02 juillet
COUDERC Maxime et MASBOU Lucie - le 20 août
SALES Florian et LAPORTE Marine - le 20 août
ESCARRIE Jean-Louis et RESTA Claudine - le 15 octobre

NAISSANCES

ALIBERT Gabin, Malone, Enzo - le 05 janvier
PRATS Léo, René, Jean - le 17 mars
PEGOURIE Romane - le 23 octobre

DECES

DECREMPS Christian - le 2 février à Cajarc
FORTE Joachim - le 19 février à Cajarc
BROWN Margaret - le 19 février à FIGEAC
LAURENT Raymonde - le 16 mars à FIGEAC
MILLON Patrick - le 27 mars à LARNAGOL
PRUNET Marceau - le 14 mai à FIGEAC
STRABOL Marie-Jeanne - le 16 mai à MONTAUBAN
DECOURTY Odette - le 26 mai à Cajarc
VIALETTES Marie - le 15 juin à VILLEFRANCHE de Rgue
BLANC Simone - le 17 juin à FIGEAC
TOULZA André - le 10 juillet à VILLEFRANCHE de Rgue
MASBOU Jeanne - le 17 juillet à Cajarc
FERAUD Michel - le 22 août à VILLEFRANCHE de Rgue
MOURGUES Julia - le 15 octobre à FIGEAC
CABRIT Anne - le 25 novembre à CAJARC

MAISON DE SERVICES AU PUBLIC DE CAJARC

Mairie de cajarc
accueil@cajarc.fr
Tel: 05 65 40 65 20

40 boulevard du Tour de Ville
46160 Cajarc

Les horaires

Lundi 9h -12 et 14h 17h - Mardi 14 h -17 h
Mercredi 14 h -17 h
Jeudi 9h -12 h et 14 h- 17h - Vendredi 9h -12 h et 14 h 17 h

Les permanences et services

Conciliateur de Justice: sur rendez-vous, nous consulter
OPAH : sans rendez-vous, nous consulter pour les dates de permanences
ADIL: sur rendez-vous, dernier jeudi après-midi de chaque mois
Borne passeport biométrique: sur rendez-vous, nous consulter
Cours d'initiation et de perfectionnement à l'informatique et à la pratique d'Internet, se renseignner à la bibliothèque Intercommunale de Cajarc

Les Services Publics et de Santé

ADIL (Asso. Départ d'Info Logement). En mairie, uniquement sur RV pris auprès du secrétariat ADIL - 05 65 35 25 41

ADMR Les Gariottes Portage de repas
R. des Ecoles - 05 65 40 69 01 - 06 23 41 27 39

Assistantes maternelles agrées
Nicole DANCKAERT - 8 Av. Marius Couyba - 05 65 33 76 05
Patricia VAN AUDENAERDE - 36 Tour de Ville - 05 65 34 39 94

Assistantes sociales
UNIQUEMENT sur RV 05 65 53 48 00. Mardi de 9 h à 12 h et jeudi 14h à 17h centre médico-social. Maison des Services 24 Pl.du Foirail

Association des paralysés de France
Ludovic CANCE - 05 65 40 64 93

Collège Georges Pompidou
Contact 05.65.40.66.69 ou http://pompidou.entmip.fr

CPAM Sécurité sociale
Plus de permanence. Renseignements au 3646

Croix Rouge Vestiboutique:
Ouverte à tous, mercredi et le vendredi de 9 h à 12 h
R.des Ecoles

Dentiste
Dr Guy BENEZET - 17 Pl du Foirail - 05.65.33.80.24

Garderie municipale
Durant la période scolaire, la garderie est assurée par l'Asso "Les Colin Maillard". Tarifs et modalités de paiement, contact 05.65.10.85.41. ou contact@asso-colin-maillard.fr

Hypnothérapeuthe
Sophie LAHAYE - sur RDV - 5 R. Centrale - 07 70 40 92 36

Infirmières
Cabinet PUEL - COSTES - LAHAYE - LEFEVRE - PEGOURIE FORTE - CANDOTTI - 8 R. des Ecoles - 05 65 50 25 77
Cabinet DIJOUX - GUIBBERT - VALETTE - 16 R des Ecoles 05 65 50 24 08

Kinésithérapeutes
Cédric LAURENS - Av. G. Pompidou - 05 65 40 67 04
David TRAVERSAC - 8 R. des Ecoles - 05 65 40 66 71

Lot Aide à Domicile
Permanences les 3 premiers mardis du mois de 13 h à 16 h
Maison des services 24 Pl. du Foirail - 0 805 69 69 46

Médecins
Isabelle CAUCHETIEZ - 25 Tour de Ville - 05 65 34 37 13
Dominique COUDERC - Naudy - 05 65 40 62 90
Catherine LAPORTE - 31 Av. de la Capelette - 05 65 40 76 54
Erick VAUDIN - 4 R. des Ecoles - 05 65 40 61 52

Notaire
Vincent ROUX - R. des Ecoles - 05.65.40.67.04

Opticien
M.N OUARMIN - 19 Pl. du Foirail - 05 65 38 65 94 - se déplace

Orthophoniste
Magali De NODREST - 5 R. Centrale - 05 65 11 25 93

Osthéopathe
Géronime HERVY - 5 R. Centrale - 06 70 29 02 10

Pharmacie
Pharmacie de Cajarc - Pl. du Foirail - 05 65 40 65 15

Praticienne en bien-être
Florence BESSETTE - 5 R. Centrale - 06 12 09 20 54

Psychologue
Nathalie CARBONNEAUX - 5 Rue Centrale

Relais assistantes maternelles et parents
Les lundis de 10h à 12h - Pyramide de l'école maternelle, sauf vacances scolaires

Réflexologue
Véronique ROUBAIX - Sur RV - 06.32.50.83.10 le vendredi à Cajarc

Secours catholique - Aide alimentaire, vestimentaire, financière.
Perm. lundi 14 h - 16 h et 2° et 4° mercredi 10 h -12 h.
Contact d'urgence - 05 65 84 50 54 01

Shiatsu : Zen - Shiatsu
Marlène HUET - 5 R.Centrale, sur RV 06.25.17.49.28
http://le5ruecentrale.jimdo.com/zen-shiatsu/
Courriel : marlenehuet(@laposte.net

Taxi VSL
MERCADIER 6 Tour de Ville - 05 65 40 67 82 - 06 24 42 72 27

Trésor Public
Mardi de 9 h 30 à 11 h 30 - Maison des Services 24 Pl. du Foirail

Vos élus dans l'intercommunalité

Bureau du Grand Figeac
Jacques Borzo

Conseil communautaire
Jacques BORZO
Jean-Pierre GINESTET
Cécile DUBOIS
Roger PELIGRY

Commission Economie
Jacques BORZO

Commission Tourisme, Commerce, Artisanat
Jacques BORZO

Commission Aménagement de l'espace, Urbanisme et TIC
Jean-Pierre GINESTET

Commission Habitat, Transport, Services
Catherine BARIVIERA

Commission Développement durable
Nathalie MASBOU

Commission Voirie, Eclairage public
Jean-Pierre GINESTET

Commission Enfance, Jeunesse
Géraldine COMBA
Marina PEGOURIE
Roger PELIGRY

Commission Sports
François MARTINEZ

Syndicat mixte de la Maison de la Formation
Arnaud MAGNE

C.I.A.S Grand Figeac
Cécile DUBOIS

Office du Tourisme Pays de Figeac
Jacques BORZO

Office Intercommunal des Sports
Géraldine COMBA
Corinne POUGET

Parc Naturel Régional des Causses du Quercy
Jacques BORZO Vice-président en charge de l'environnement et des énergies renouvelables
Jean-Pierre GINESTET
Commission Amenagement et Urbanisme

Le personnel communal à votre service

Services administratifs

Secrétariat Général - Finances
Maryse BURG
Secrétariat services techniques - Informatique - Passeports
Aurélie MARTIN
Accueil - Urbanisme - Etat-civil - Secrétariat - Passeports Sylvie QUINTERNET
Comptabilité - Elections - Accueil
Caroline SAINT- MARTY

Services techniques

Responsable services techniques - travaux et bâtiments
Patrick FORTE
Gestion des salles - festivités - associations
Olivier AINS
Entretien gîte d'étape
Minata APETOGBO
Entretien voirie
Pascal BUZENAC
Régie gîte d'étape
Philippe DEBAS - Mélissa SIMON
Régie foires et marchés
Philippe DEBAS - Fabrice DELECROIX
Chef d'équipe service travaux
Claude DOUCET
Espaces verts - fleurissement - voirie
Fabrice DELECROIX - Bernard GHILARDI
Entretien station d'épuration et bâtiments - voirie - camping - piscine
Laurent MIGNOT

Personnel technique des écoles

ATSEM - Garderie
Martine AUSSET, Marie-Joëlle LOUIS,
Agnès SOUNILLAC

Entretien locaux scolaires et surveillance de la cantine
Minata APETOGBO, Micheline BENEVENT,
Véronique PONS, Claudine RESTA, Mélissa SIMON

Entretien des locaux et aide à la préparaton des repas au collège
Patricia GIBBE

MAIRIE de CAJARC - 40 bd du Tour de Ville - 46160 Cajarc

Tél : 05 65 40 65 20 - Fax : 05 65 40 39 05
Courriel : accueil@cajarc.fr
Site Internet : www.cajarc.fr

Ouverte au public du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30

Bulletin municipal d'information Janvier 2017
Editeur responsable J.Borzo Maire - Conception C.Dubois
Imprimé par : Imprimerie Delort à Castanet-Tolosan